CHEMAUDIN infos

N°81 Édition d'octobre 2016

SOMMAIRE

PAGES

3	LE MOT DU MAIRE
4-5	PELLES & PIOCHES
5	PERMANENCE ADS FRANOIS
6	LES PRÉLIMINAIRES
7	LES GRANDS PROJETS
8	ELLES SONT REVENUES...
8	BALADE GOURMANDE
9	JUMELAGE
10-11	PRECISIONS SUR LA CNI
11-12	LA FORET ENERGIE
13-25	LES CONSEILS MUNICIPAUX EN BREF
26-32	CENTRE SOCIO-CULTUREL

LE MOT DU MAIRE

Quel avenir pour nos communes ?

Une fusion avec notre commune voisine de Vaux les Prés actée par le préfet, une agglo comptant 70 communes, une agglo dont l'ambition est de devenir communauté urbaine, tel est le contexte territorial dans lequel les élus municipaux doivent s'investir.

De plus en plus de compétences seront transférées de droit à la CAGB suite à la loi NOTRe. D'autres encore le seront avec le qualificatif d'agglo urbaine. Au 1 janvier 2018, l'eau l'assainissement, les zones d'activités économiques passeront sous le contrôle de la CAGB.

Si le caractère urbain de l'agglo est acté, les compétences voirie, éclairage public, signalétique et stationnement seront aussi transférées par obligation.

Le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) en cours de réflexion et de concertation prendra certainement le même chemin. En effet la loi ALUR rend obligatoire le transfert des documents d'urbanisme (POS, PLU…) aux communautés d'agglo dans un délai de 3 ans, sauf si opposition d'au moins un quart des communes membres, représentant au moins 20% de la population. Ce destin reste entre les mains des communes membres qui délibèreront en mars 2017.

Dans l'édito précédent, j'écrivais qu'il était nécessaire d'engager une réflexion sur l'optimisation des richesses financières, humaines et démographiques plutôt que de s'étioler les uns et les autres. La fusion avec Vaux les Prés en est le résultat, mais sera- t-elle suffisante pour peser plus dans la représentativité au sein d'une agglo bientôt dotée de la quasi-totalité des compétences ?

Les décisions seront prises à un échelon supérieur, certes avec l'avis des élus, qui devront faire preuve d'une vision plus large face à des résolutions d'une autre dimension. La responsabilité du délégué communautaire, plus encore que maintenant, sera à l'origine de tous les enjeux de l'aménagement du territoire.

Face à des communes dessaisies de la plupart de leurs compétences, je m'interroge sur leur avenir. Quelle sera la fonction des élus municipaux, souvent bénévoles, dans la nouvelle version ? Le statut de conseiller municipal ne se meurt il pas au profit du conseiller communautaire ?

Le réalisme qui m'habite me laisse penser que le dessaisissement des compétences des communes se fera aux dépens d'une démocratie et d'un service de proximité.

Alors pour ou contre le PLUI, le nouveau conseil municipal en débattra à partir de janvier 2017.

Cordialement vôtre
Gilbert GAVIGNET

Chauvières, un quartier tout neuf !

Un peu plus de deux mois de travaux ont notablement changé la physionomie du chemin des Chauvières. (Cf journal communal N°80 mai 2016)

Ce ne fut pas sans mal, les intempéries de juin ayant copieusement perturbé le travail de l'entreprise COLAS (chaussée et trottoirs) et SOCATER (assainissement) et « embourbé » les riverains.

Il faut souligner la bonne volonté de ces deux entreprises qui, tant bien que mal, ont toujours permis la circulation des véhicules.

Les riverains ne sont pas restés insensibles à l'intérêt de l'opération ; Ils ont improvisé une inauguration spontanée et festive sur l'enrobé encore chaud...!

Ils apprécient aujourd'hui le confort, l'esthétique des lieux et la valorisation de leurs propriétés.

La finition des abords est en cours mais la pose des mats d'éclairage n'interviendra qu'en novembre suite aux aléas administratifs rapportés dans le compte rendu de Conseil municipal du 6 septembre 2016.

Rappelons que cette voie est dite « partagée », c'est-à-dire que la vitesse est limitée à 20 Km/H et que les piétons y sont prioritaires. Les panneaux adéquats seront installés prochainement.

Carrefour « Menuey – rue du stade »

Depuis quelques années, la priorité avait été donnée au chemin de Menuey avec implantation d'un panneau « stop » sur la rue du Stade, en regard du chemin.

Au fil des ans, cette solution ne s'est pas avérée judicieuse ; Le « stop » en pleine ligne droite n'apparaissait pas « logique » et nombreux furent les contrevenants.

Pas très « logique » non plus les panneaux de priorité à droite pour les véhicules sortants du village par la rue du Stade. Le risque de collision, accompagnant souvent la vitesse excessive, était patent.

C'est pourquoi nous avons retenu la solution de replacer le « stop » à la sortie du chemin de Menuey et d'aménager une plateforme de ralentissement, rue du Stade, sur toute la longueur du carrefour. La sortie du stade s'en trouve davantage sécurisée.

L'alignement de chaussée prévu au PLU a permis l'élargissement de la sortie du chemin de Menuey. La visibilité coté village en est améliorée.

L'enfouissement des réseaux à ce carrefour a permis l'enlèvement du poteau EDF… et l'éclairage public qu'il portait. Un Candélabre le remplace avantageusement.

PELLES & PIOCHES (SUITE)

retour du stop

Sécurité aux piétons, rue du Stade.

Chacun a pu mesurer, au fil des années, la dangerosité du virage de sortie du village, direction Dannemarie, en regard de la maison de Madame PESSON : visibilité très réduite par la haie végétale qui envahissait le muret – étroitesse de la chaussée – aucun espace de protection des piétons – vitesse excessive des véhicules.

Nous devons nos remerciements à Madame PESSON qui a accepté de céder une bande de terrain afin de réaliser un espace protégé pour les piétons. Une seule exigence : rétablir le muret en pierres sèches, ce qui fut fait.

La bande roulement n'est que peu élargie afin de ne pas favoriser les vitesses déjà trop souvent excessives. Une matérialisation du virage par des bornes luminescentes sécurise l'ensemble.
Les piétons apprécieront…

Refection réseau d'eau

A compter du 7 novembre, l'entreprise CLIMENT, commanditée par le Val De L'Ognon, procédera à la réfection du réseau d'eau depuis le carrefour « Nouelle – rue du Stade » jusqu'au bout du chemin de Maitre Nicolas.
Des feux tricolores doivent réguler la circulation.

PERMANENCE ADS FRANOIS

Permanences du service

«Autorisation du Droit des Sols»(ADS)
Vous avez un projet de construction ou de travaux ? Vous avez besoin de réponses à des questions sur le dossier à constituer ou sur les règles du PLU?
Un instructeur du service ADS du Grand Besançon vous accueille à la permanence de secteur qui se déroule **tous les mardi de 9h à 12h** en mairie de SERRE-LES-SAPINS pour préparer votre dossier d'autorisation.

Les préliminaires d'une nouvelle commune…

Le 26 mai 2016, La Municipalité avait convié la population à une réunion publique afin d'informer davantage la population sur le projet de fusion avec la Commune de Vaux les Prés.
Une quarantaine de personnes ont fait le déplacement ce qui dénote un intérêt limité pour un évènement qui ne sera pourtant pas sans conséquence, pour chacun de nous.
Même si le sujet ne fut pas traité d'une manière exhaustive, de nombreuses interrogations ont trouvé réponse et d'autres restent à résoudre au fil des réunions des différents conseils municipaux et des différentes commissions.

Après le choix du nom de la nouvelle commune, vos élus travaillent aujourd'hui sur :

•**Conséquences administratives :** enregistrement de la nouvelle commune auprès des organismes : préfecture - INSEE – - Région – CAGB - PTT –Trésorerie Générale – CAF – ERDF - GRDF - Gestion des cartes grises (seuls les véhicules munis d'ancienne plaque seront tenus d'appliquer la nouvelle norme – pas d'obligation de changement d'adresse ni de carte, pour les autres) etc…
•**Conséquences fiscales :** harmonisation des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières.(en cours de discussion) - Gestion des prêts en cours- Inventaire et unification des revenus annexes : exploitation forestière - affouage – location salle - cimetière … etc
•**Urbanisme :** harmonisation du PLU (plan local d'urbanisme) résolution de la dénomination des deux « Grande Rue » présentes sur les deux localités. - gestion éclairage public – gestion des réseaux d'assainissement collectifs et non collectifs – gestion des cimetières - taxe aménagement – signalétique urbaine. Aménagement de la liaison routière et piétonne entre les deux localités. Unification et concertation des services techniques municipaux – gestion du matériel.
•**Conséquences sociales :** harmonisation de la politique sociale : aides diverses. (primo accédant ; repas des Séniors, etc.
•**Conséquences sur la gestion du personnel municipal :** même si tout le personnel reste en poste, reste à définir les rôles et place de chacun et harmoniser les statuts.
•Adapter **l'organisation des classes scolaires** pour accueillir les enfants de Vaux Les Prés dés la rentrée de septembre 2017.
•**Gestion des associations :** subventions – salles allouées – regroupement éventuel – etc
•**Redéfinir nos supports de communication** : Journal - site internet – Agendas –
•**Constitution des nouvelles commissions**
•**Gestion des bâtiments publics.**
Etc…

Parallèlement, chaque commune poursuivra les projets déjà engagés : Nouvelle Mairie et Résidence sénior , Lavoir, pour CHEMAUDIN.
Rappelons que la mise en œuvre effective de cette nouvelle commune interviendra au 1er janvier 2017.

Nouvelle Mairie :

Comme annoncé précédemment, le projet de réalisation d'une nouvelle Mairie dans les locaux de l'ancienne école Jules Ferry est à l'étude par le cabinet d'architecte SOLMON de Montbéliard. Une première esquisse nous a été soumise donnant lieu à de nombreux ajustements.
Une deuxième version plus conforme réclame néanmoins des adaptations de détails.
Comme dans tout projet de construction, il est logique de procéder par étapes d'ajustement progressif. Il serait prématuré de vous soumettre une vue du projet susceptible d'être encore évolutif. Néanmoins, nous ne manquerons pas de vous informer au travers des comptes rendus de Conseil et du Journal Municipal.

Résidence intergénérationnelle de la Croisée des Laves :

Ce programme prend forme autant dans sa composante sociale qu'immobilière.

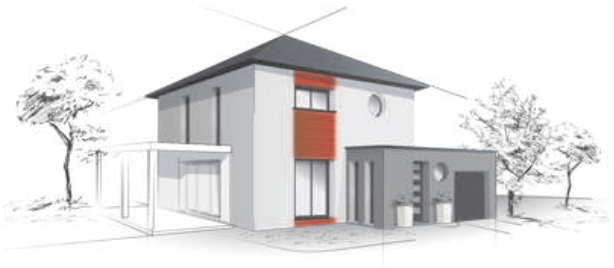

Le programme immobilier retenu par le groupe de travail a été soumis à notre assistant à maitrise d'ouvrage JV INGENERIE.
Il porte sur la réalisation de 12 logements, adaptés aux personnes âgées autonomes, avec balcon /terrasse de 40 à 45m2 dont deux logements pouvant accueillir des couples. Garages ou abris voiture sont prévus, ainsi qu'une salle d'activité annexe de 70m2.
Le Chauffage pourrait être une chaudière à granulés de bois mais reste à l'étude..

Le financement passera par un PLS (Prêt locatif social) et permettra une exonération de la taxe foncière sur le bâti pendant 15ans et une TVA à 5.5%. Les futurs locataires devront avoir un revenu maximum annuel de 26 000€ pour une personne seule.
Un budget annexe pour le projet immobilier sera créé, mais le financement de la salle d'activités concernera le budget principal.
Un appel d'offre à maitrise d'œuvre a été lancé auquel 13 cabinets d'architecture ont répondu.
La Commission d'appel d'offre (CAO) a sélectionné 3 candidats, selon les critères définis au cahier des charges.
Ceux-ci devront fournir une esquisse de projet, rémunérée, permettant ensuite à la CAO de sélectionner un lauréat.
Celui-ci devrait donc être connu début janvier 2017.

ELLES SONT REVENUES… ILS SONT REPARTIS

Depuis quelques dizaines d'années, nous nous réjouissons que CHEMAUDIN soit devenu une étape incontournable de la migration des cigognes blanches vers l'Afrique.
Il parait que leur GPS indique « CHEMAUDIN », sur le circuit court « Nord-Sud ». … Merci Google !
Du 28 aout à début septembre, ce sont encore des centaines d'entre elles qui ont envahi nos points hauts et les prairies alentour, la Mairie ayant accordé l'autorisation d'atterrissage.

Nous fumes nombreux à les admirer et les photographier.
Sans doute avez-vous reconnu parmi elles quelques itinérantes du printemps ou de l'automne dernier ?....
Outre la majesté de ce volatile, comment ne pas s'émerveiller de sa capacité à franchir en quelques semaines des milliers de kilomètres, sans bruit ni pollution, ni dégradation ?

Depuis quelques années, nous ne nous réjouissons pas que CHEMAUDIN soit devenu une étape incontournable de la migration des « gens du voyage » !
Il parait que leur GPS indique « CHEMAUDIN- 3 étoiles »….honni soit Google !
Début septembre, ce sont encore une dizaine d'entre eux qui ont envahi les arrières du stade, sans autorisation de la Mairie.

Nous ne fumes pas nombreux à les photographier mais bien amers d'être à nouveau mis devant le fait accompli et bien impuissants au regard de la législation qui favorise leur impunité.

Outre l'esthétique discutable de ces campements, comment ne pas s'offusquer de leur capacité à s'affranchir de toutes les règles de vie sociale et citoyenne ?
Tout au plus, a-t-on pu obtenir la signature d'une convention de stationnement de 10 jours avec indemnisation d'occupation et de consommation d'eau et électricité.
La convention fut respectée.

BALADE GOURMANDE !

Un grand merci !

Le dimanche 2 octobre 2016, le Centre Socioculturel et les associations de Chemaudin ont organisé leur première **balade gourmande** autour du village, à laquelle 176 personnes ont participé, dont 38 allemands.
A cette occasion, la municipalité adresse un grand merci :

- Aux bénévoles,
- Aux associations (Acti Seniors, Gym Chemaudin, Association intercommunale de chasse, comité de Jumelage) qui ont participé activement
- A nos amis allemands, qui nous ont offert les saucisses et salamis de Thuringe,
- A la Ferme des 3 Rivières qui a offert le fromage

- A Madame et Monsieur ODIET qui ont offert le miel
- Aux conseillers et agents municipaux

Et enfin, un grand merci aux participants qui nous ont félicité pour l'organisation de cette balade, ce qui nous encourage à continuer et à proposer de nouvelles animations.

JUMELAGE...

Le vendredi 30 septembre au soir, nous avons accueilli 38 habitants de Molschleben, village jumelé avec Chemaudin. La municipalité et le comité de jumelage se sont mobilisés pour accueillir la délégation avec son nouveau maire Marcel RUPPERT.

Dès vendredi soir, la municipalité de Chemaudin offrait un buffet d'accueil, auquel avaient été conviés quelques élus de Vaux les Prés, dans la perspective de notre fusion au 1er janvier prochain.

Un premier temps fort de cette rencontre fut une réunion de travail entre le comité chemaudinois et le nouveau maire de Molschleben avec son équipe. Il s'agissait essentiellement d'envisager les rencontres du 20ème anniversaire du jumelage à Molschleben en 2017 et à Chemaudin en 2018. Ensuite quelques perspectives d'action furent envisagées, même si la tâche n'est pas aisée car en Allemagne comme en France, l'équilibre des finances locales (et des associations) devient un exercice compliqué.

Mais le sommet du week-end avec nos amis fut incontestablement leur participation à la *"ballade gourmande"* organisée par le centre socio-culturel et le concours de quelques associations. Les allemands ont offert 200 "thuringen Bratwurst" (saucisses de Thuringe) qui auront, nous l'espérons, régalé tous les randonneurs.
L'après-midi ensoleillé a été consacré à un concours de pétanque convivial entre une vingtaine d'équipes mixtes franco-allemandes.

Il y a quelques années, une délégation allemande avait participé à l'après midi du goût. Ces moments où l'on peut associer la venue des habitants de notre commune jumelle à une animation locale sont incontestablement des moments de grande convivialité, qui correspondent tout à fait à un objectif essentiel d'un jumelage : s'ouvrir à l'ensemble de la population.
Gageons que ce week-end aura donné envie à quelques familles de participer aux prochains échanges….

Pour en savoir plus sur le jumelage : https://sites.google.com/site/comitejumelagechemaudin/

QUELQUES PRECISIONS SUR LA CNI

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).
L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :
les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures ;
les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures ;
ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures dont la validité reste à 10 ans.
Inutile donc, de vous déplacer dans votre mairie ou votre consulat ;La prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Les pays suivants acceptent cette carte nationale d'identité prolongée :
Andorre ; Bulgarie ; Croatie ; Grèce ; Hongrie ; Lettonie ; Malte ; Monaco ; Monténégro ; République tchèque ; Saint-Martin ; Serbie ; Slovénie ; Suisse ; Tunisie (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme) ; Turquie

Les pays suivants n'ont pas officiellement transmis leur position :
Allemagne ; Autriche ; Chypre ; Danemark ; Espagne ; Estonie ; Finlande ; Irlande ; Italie ; Lituanie, Luxembourg ; Pays-Bas ; Pologne ; Portugal ; Roumanie ; Royaume-Uni ; Slovaquie ; Suède ; Islande, Liechtenstein ; Vatican ; Albanie ; Ancienne République Yougoslave de Macédoine ; Bosnie-Herzégovine ; Égypte ; Maroc (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme).

Les pays suivants ne reconnaissent pas la carte nationale d'identité prolongée : Belgique ; Norvège

Ces informations ayant pu évoluer et de façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation **d'un passeport valide** ou de vous renseigner avant de partir (auprès de l'ambassade de votre pays de destination par exemple) pour savoir si vous devez ou non remplacer votre carte.

Nouvelles dispositions pour la délivrance des CNI (carte nationale d'identité)

La volonté de l'état de transférer à quelques communes seulement, le traitement et la délivrance des CNI a fait réagir l'AMD et AMF (Association des Maires du Doubs. De France)

Aujourd'hui, seules 23 communes du Doubs disposent d'une **station DR**(dispositif de recueil) pour passeport et CNI : Audincourt, Baume les Dames, Ecole Valentin, Etupes, Grand Charmont, Hérimoncourt, Levier, l'Isle sur le Doubs, Maîche, Marchaux, Morteau, Mouthe, Ornans, Pont de Roide, Pontarlier, Quingey, Saint-Vit, Sancey, Saône, Valentigney et Vercel. Les villes de Besançon et de Montbéliard disposant respectivement de 5 et 2 DR.
Dans le cadre du plan préfectures "nouvelle génération", il est prévu le traitement des CNI par ces DR, au même titre que les passeports biométriques, (dans un but de lutte contre la fraude). Pour CHEMAUDIN, le plus proche sera donc Saint VIT ou BESANCON.
Ces nouvelles dispositions s'appliqueront dès mars 2017.
Les Associations des Maires s'insurgent et ont écrit au Ministre B.CAZNEUVE en ces termes :
- << Il s'agit de retirer une fois de plus un service de proximité à la population dans nos communes rurales, pour lesquelles, les demandes de CNI constituent un lien avec la population et notamment les jeunes. Les demandeurs de CNI devront se déplacer dans les communes pourvues d'un DR, et sans compter les kms à parcourir, auront la contrainte de

QUELQUES PRECISIONS SUR LA CNI (SUITE)

prendre rendez-vous pour déposer et instruire la demande et revenir récupérer la CNI.

- Le cas des personnes non mobiles a été abordé...
- L'implantation de DR dans un autre endroit qu'en mairie est impossible puisque c'est le maire qui délivre les CNI et passeports au nom de l'Etat.(...)
- Les communes équipées d'un DR craignent un afflux des demandeurs de CNI et de ne pas pouvoir répondre à toutes les demandes.(...)
- Le calendrier imposé (1er trimestre 2017) qui laisse peu de place à la concertation et à la prise en compte des contraintes locales.(...)

Patrick GENRE Daniel CASSARD
Président de l'AMD Président de l'AMR

Hormis quelques aménagements concédés, cette mesure entrera donc en application en mars 2017.

LA FORET ENERGIE

Le bois : Energie d'Avenir

Le bois, en tant qu'énergie renouvelable fait partie des bioénergies. En France comme dans de nombreux pays du monde, l'appel à la biomasse forestière est courant. Toutefois, le potentiel de l'énergie bois est encore sous exploité (65% de la croissance biologique annuelle est récoltée).

Le bois énergie est avec l'hydroélectricité, la plus importante source d'énergie renouvelable en France.

L'utilisation du bois constitue une excellente alternative aux énergies fossiles.

Des avantages non négligeables :

Avec du matériel adapté et performant, le bois énergie émet douze fois moins de gaz à effet de serre en équivalent carbone que la filière charbon, huit fois moins que la filière fuel domestique, sept fois moins que la filière gaz naturel et deux fois moins que la filière électricité.

Les forêts publiques françaises sont gérées durablement par l'ONF, conformément à un cadre réglementaire exposé dans le code forestier et à des Schémas Régionaux d'Aménagements, qui encadrent la rédaction et l'application des plans de gestion de chaque forêt. Ces documents prescrivent les orientations suivantes : préserver la biodiversité, les paysages, les conditions d'accueil du public et sur le plan sylvicole produire en premier lieu du bois d'œuvre puis du bois d'industrie.

Le bois d'œuvre est utilisé dans différents domaines allant de l'ameublement à la construction bois en passant par des débouchés de niche tels que le bois pour la facture des instruments de musique.

Le bois d'industrie se retrouve essentiellement dans les panneaux de particule pour l'ameublement, le papier et les isolants à base de fibre de bois.

Dans la gestion des forêts publiques, **le bois énergie** est un produit connexe d'une sylviculture qui a pour but de produire du bois plus noble dont l'usage fixera du carbone.

Le bois énergie issu de ce mode de gestion permet de ne pas amplifier l'effet de serre. Le carbone issu de la combustion étant réabsorbé par les peuplements en croissance.

Ainsi se chauffer avec 4 tonnes de bois (environ 6 stères) permet d'économiser une tonne équivalente de pétrole.

L'union Européenne a placé le bois énergie parmi les priorités en termes d'approvisionnement énergétique futur pour plus d'indépendance énergétique. Les efforts de développement concernent surtout les chaufferies collectives et les réseaux de chaleur. Les chaufferies de Planoise, Port sur Saône, ou Dijon en sont les exemples locaux.

Le chauffage au bois séduit de plus en plus de particuliers et d'industriels.

La filière bois énergie est en plein essor en France, mais reste encore grandement tributaire des

LA FORET ENERGIE (SUITE)

variations de prix des énergies fossiles.
Le bois s'impose comme énergie renouvelable qui participe à la gestion durable des forêts.
Le bois de feu se présente sous quatre formes :
Les bûches, les granulés de bois ou pellets, les briques de bois reconstituées et les plaquettes.

La bûche.

C'est l'utilisation historique, utilisée dans presque tous les appareils de chauffage domestiques anciens. Les bûches proviennent de l'exploitation des taillis ou de houppiers lors des coupes prévues dans l'aménagement forestier. Les bûches sont vendues sur pied ou "bord de route ", débitées et conditionnées en stères.

Les granulés.

Les granulés de bois parfois appelés « Pellets » sont de petits cylindres de quelques millimètres obtenus par compression de la sciure de bois. Leur petite dimension et leur surface lisse leur procure une grande fluidité permettant l'entière automatisation des installations de production d'énergie. C'est le principal format utilisé dans les installations automatisées à destination des particuliers.

Les briques.

Le bois densifié peut également prendre la forme de briquettes. Elles s'utilisent comme produit de substitution dans les appareils de chauffage domestique

Les plaquettes forestières.

Il s'agit de bois déchiqueté en plaquettes d'environ 3x2x1cm. Les plaquettes sont produites à partir de sous-produits d'exploitation forestière (éclaircies, houppiers), des travaux de sylvicultures et des coupes d'entretien.
Les plaquettes forestières présentent l'avantage de pouvoir être utilisées dans les chaudières à alimentation automatique.
Le bois vert contient plus de la moitié de son poids en eau. Pour brûler correctement, le bois doit être sec. Dans le cas général on vise une humidité inférieure à 20%.
En 2015 des arbres ont été désignés par l'ONF en forêt communale de Chemaudin, conformément au plan d'aménagement et à une délibération du conseil municipal. Ces bois, dont le volume estimatif est de 200m3, seront vendus à ONFE dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement. Localement le principal débouché d'ONFE est la chaufferie de Planoise.
Ce bois sera stocké sur la place de dépôt situé à gauche de la route de Saint Vit, pendant plusieurs mois. Ce délai permet au bois de sécher avant transport. En effet déplacer du bois humide, pour le faire sécher hors forêt avant broyage, nécessite de grosses plateformes de stockage (la plateforme que vous pouvez observer à côté de la chaufferie de Planoise est un stock tampon qui assure quelques jours de fonctionnement) et de multiples reprises.

Ces différentes étapes sont toutes consommatrices en énergie fossile. A contrario le séchage puis déchiquetage sur place suivi d'un transport direct à la chaufferie permettent de limiter la taille des plateformes de stockage et de limiter la quantité d'énergie fossile utilisée, donc l'impact sur l'effet de serre.
Ce tas de bois haut de trois mètres d'une longueur de cent mètres et large de quatre mètres immobilisera une surface de quatre cent mètres carrés en bordure de l'artère principale de notre massif forestier.
Pour déchiqueter le bois, un broyeur à tambour transformera ces bois en plaquettes. Suite à cette trituration un volume important va se dégager exemple :
1mètre cube de buche donnera après broyage un tas environ de 2,5 map (mètre cube apparent de plaquette), c'est-à-dire un tas de 2,5 mètres cubes contenant du bois déchiqueté et de l'air.
Ne soyez pas surpris de voir cette nouvelle structure éphémère.
Merci pour votre compréhension

Agent de l'ONF
Juin 2016

Conseil du 7 juin 2016

Conseil au Complet

1. Délibérations Modificatives - Budgets Commune, Commerces, Assainissement et Petite Enfance

Monsieur le Trésorier de Pouilley-les-Vignes informe la Commune que des créances sont irrécouvrables du fait de situations de surendettement entraînant l'effacement des dettes, par le Tribunal d'Instance de Besançon. La créance éteinte s'impose à la Commune et plus aucune action de recouvrement n'est possible.
Le montant total s'élève à 6155€ dont la majeure partie est imputable aux loyers impayés par le locataire précédent du « tabac –café » de la place de la Mare.
Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, acceptent les sommes en non-valeur, les créances éteintes et les modifications budgétaires qui en découlent

2. Convention de transfert VRD : La Croisée des Laves

En attendant la réalisation du projet intergénérationnel, la société Sarest CM-CIC interviendra prochainement pour terminer les travaux d'aménagements (éclairage public, enrobés) pour le bien des usagers déjà en place.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise SAREST CM-CIC à terminer les travaux de finition et Monsieur le Maire à signer la convention de transfert après la réalisation de ces travaux et la levée des clauses suspensives.

3. Horaires TAP et horaires scolaires

Suite à une enquête réalisée par les parents d'élève concernant les horaires des TAP, 76% des parents souhaitent modifier le créneau en passant de 15h45 à 16h30.
Une enquête réalisée par les enseignants et représentants des parents d'élève, avec accord de Monsieur le Maire, a fait apparaitre que 76% des parents souhaitent modifier les horaires des TAP, en les reportant sur le créneau 15h45 – 16h30.
Le conseil municipal regrette que ces réponses aient été données en toute méconnaissance des avantages et inconvénients des deux formules et ignorance des contraintes organisationnelles municipales.
Pourquoi modifier un système qui fonctionne et donne satisfaction sur le plan éducatif, financier (gratuité) et correspondance avec les horaires professionnels des parents ?
Le conseil municipal regrette la manière dont le questionnaire a été rédigé où les parents d'élèves ne maîtrisent pas les tenants et les aboutissants pour mettre en place ces TAP.
Un service gratuit de qualité est en place actuellement avec plus de 90% de participation, pourquoi modifier quand ça fonctionne ?
Le Conseil estime que la fatigue des enfants évoquée provient des rythmes scolaires et non de l'activité et des créneaux des TAP.

A la demande des parents, soutenus par les enseignants, Monsieur le Maire précise qu'il avait donné son accord au conseil d'école pour procéder à la mise en place de l'enquête auprès des parents.

79% des parents ont répondu à l'enquête.
24% sont pour le maintien des TAP de 13h30 à 14h15
76% sont pour le créneau horaire 15h45 à 16h30.

Au vu de ces résultats, Monsieur le Maire propose le changement de créneau des TAP, et confirme ses propos du dernier conseil d'école : << si la fréquentation est plus faible, le conseil des parents d'élèves en assumera la responsabilité>>. D'ailleurs le maintien de la gratuité des TAP, validé dans un précédent conseil municipal permettait ainsi de faire une comparaison objective.

Après débat, le Conseil municipal refuse la modification des horaires des TAP par 7 voix POUR et 8 voix CONTRE.

4. CAGB : proposition AMO pour le projet intergénérationnel

Les services de la CAGB proposent un devis pour assistance à maitrise d'ouvrage (AMO) concernant le planning prévisionnel du déroulement des différentes phases de la mission.

Le conseil municipal mandate le Maire pour avoir des éléments complémentaires sur le déroulement des phases ainsi qu'un rétro planning.
Une consultation à un autre prestataire sera également lancée pour comparaison.

5. Informations rénovation Mairie

La Mairie soumettra prochainement une demande de subvention à la Région pour le projet de transfert de la nouvelle Mairie dans les locaux de l'école Jules Ferry.
La CAO (commission d'appel d'offre) est convoquée le 14 juin à 14h pour l'ouverture des plis. La désignation du maître d'œuvre, après analyse par notre AMO (assistance à maitrise d'ouvrage), sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal du 21 juin.

6. SDCI : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Suite à l'arrêt du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en date du 29 mars 2016, le Préfet du Département du Doubs a arrêté et transmis le 14 avril 2016 le projet de modification de périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Ce projet propose une extension du périmètre communautaire pour le porter à 72 communes représentant 192 042 habitants.
Les conseils municipaux des communes et organes délibérants des EPCI concernés sont sollicités pour formuler un avis sur ce projet dans un délai de 75 jours à compter de la date de notification de l'arrêté préfectoral.

Après avoir pris connaissance du schéma départemental de coopération intercommunale arrêté par le Préfet du Doubs le 29 mars 2016, et de l'arrêté préfectoral du 14 avril 2016 portant extension du périmètre de la CAGB, le conseil municipal, à l'unanimité,
formule un avis favorable sur le SDCI concernant l'extension du périmètre de la CAGB,
alerte Monsieur le Préfet du département du Doubs sur le point de vigilance relatif à l'évolution du périmètre

du schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
autorise monsieur le Président à transmettre l'avis de la commune au Préfet du département du Doubs.
Le conseil municipal s'étonne et s'interroge sur l'exclusion de la commune de Villers Buzon, de ce nouveau périmètre.

7. CAGB : communauté « urbaine » pour info

La CAGB informe les communes membres de son souhait de passer en communauté urbaine pour rivaliser sur le plan économique et politique avec les grands pôles d'agglomération de la région.
De nouvelles compétences viendront augmenter les forces de cette nouvelle communauté d'agglomération urbaine
Une décision de chaque conseil municipal devra être prise avant fin Mars 2017 en ce qui concerne le PLUI.

8. Questions diverses

Les services du cadastre passent dans la commune entre le 30 mai et le 22 juin 2016 pour procéder aux diverses constatations assorties et mesures des constructions nouvelles, nécessaires à la mise à jour du cadastre. Le personnel est habilité à pénétrer dans les propriétés particulières, closes ou non closes, à l'exclusion de l'intérieur des habitations (loi n°374 du 6 juillet 1943 validée par la loi n°57-391 du 28 mars 1957).

Les habitants proches du terrain du stade se plaignent du non-respect des usagers du petit terrain de hand où les ballons tombent régulièrement sur les voitures.
Après interventions auprès des jeunes utilisateurs irrespectueux envers les adultes, les buts seront déplacés dans le sens inverse du terrain pour éviter ce genre de problème avant suppression définitive en cas de récidive

CONSEIL DU 21 juin 2016

Absents excusés : S.Onillon – S. Dromard – D. Vannier – O. Larqué

1. Fusion avec Vaux les Prés

Monsieur le Maire rappelle le projet de fusion des deux communes de CHEMAUDIN et de VAUX LES PRES, né de la volonté des deux Maires. Il est fondé sur un certain nombre de constats :
Nécessité de reconstruction d'une école communale à VAUX LES PRES en raison de l'obligation d'une mise aux normes d'accessibilité alors même qu'il existera une capacité d'accueil scolaire à CHEMAUDIN permettant cette économie.
de l'existence d'une zone d'activités contiguë sur le territoire des deux communes (ZAC de l'Echange) dont la gestion serait facilitée.
des bonifications financières sont octroyées par l'état à la création de communes nouvelles. Les premières simulations sont concluantes.,
une mutualisation des moyens (humains, immobiliers et matériels) permettrait d'assurer un meilleur service

à la population sur l'ensemble de ce territoire.
Trois réunions collégiales associant l'ensemble des conseillers municipaux des deux communes, ont validé ce projet de fusion.
deux réunions publiques, tenues avec la population dans chacune des communes concernées, les 25 mai 2016 (à VAUX LES PRES) et 26 mai 2016 (à CHEMAUDIN) qui n'ont pas généré d'opposition majeure.

Considérant que fédérer les deux communes en un territoire unique permet de renforcer ainsi la représentativité de celui-ci et de ses habitants, le conseil municipal, après en avoir délibéré demande à Monsieur le Préfet du Doubs :
de prendre un arrêté de création d'une commune nouvelle regroupant les communes de CHEMAUDIN et de VAUX LES PRES, à compter du 1er janvier 2017.
La commune nouvelle prendra le nom de : CHEMAUDIN ET VAUX.
Le siège de la commune sera situé à : MAIRIE DE CHEMAUDIN ET VAUX Grande rue (ex mairie de CHEMAUDIN).
La commune nouvelle sera administrée, jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux, par un conseil municipal composé de l'ensemble des conseillers municipaux des anciennes communes.
La commune nouvelle est substituée aux communes de CHEMAUDIN et de VAUX LES PRES dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes.
L'ensemble de leurs biens, droits et obligations, et contrats lui est transféré .
Elle est substituée aux communes de CHEMAUDIN et de VAUX LES PRES au sein des syndicats et organismes de regroupement. Les personnels en fonction dans les anciennes communes relèvent de la nouvelle commune dans les mêmes conditions de statut et d'emploi.
Le conseil municipal décide de renoncer à l'institution de communes déléguées reprenant le nom et les limites territoriales de l'ensemble des anciennes communes dont la commune est issue.
Le conseil municipal valide à l'unanimité la délibération concernant la fusion des 2 communes.

2. Horaires scolaires et TAP

La commission scolaire souhaite remettre au vote la décision prise à la dernière séance de conseil concernant les horaires scolaires et les TAP. Au vu des résultats du sondage et après entretien entre la commission scolaire et le conseil d'école, il est décidé de décaler le créneau horaire des TAP sur le créneau 15h45 à 16h30.
Il en découle une modification des horaires scolaires comme suit:
8h30-11h45, 13h30-15h30 (L,M,J,V) - 8h30-11h30 le mercredi
Le conseil municipal valide à l'unanimité la modification des horaires scolaires et des TAP.

3. A.M.O pour le projet « Intergénérationnel »

La commune a reçu 2 propositions pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet intergénérationnel.
CAGB (Communauté d'agglomération du Grand Besançon) pour un montant de 6 600€ avec notification du marché de Maîtrise d'œuvre au bout de 8 mois
JV Ingénierie pour un montant de 14 300€ avec notification du marché de Maîtrise d'œuvre au bout de 4 mois.

Après réflexion et analyse des dossiers de chacun, le conseil municipal renouvelle sa confiance auprès de JV Ingénierie pour la qualité et efficacité du travail constatée lors de l'AMO (Assistance à maitrise d'ouvrage) de la rénovation de la Mairie.
Vote à l'unanimité du conseil municipal.

4. Réhabilitation de la Mairie

Attribution du marché Maîtrise d'œuvre.
Suite à l'analyse faite par la commission appel d'offres en partenariat avec JV Ingénierie, la commission propose de retenir pour le marché maîtrise d'œuvre le cabinet Solmon de Montbéliard pour un montant de 59 280€ H.T. Le conseil municipal souhaite rencontrer le groupement avant délibération.
Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le marché d'attribution après entretien avec le groupement Solmon

5. Attribution marché Contrôle Technique et SPS

La société SOCOTEC est retenue pour le marché Contrôle technique pour un montant de 5 850€ H.T.
La société VERITAS est retenue pour le marché SPS pour un montant de 2 105€ HT.
Le conseil municipal autorise à l'unanimité, le maire à signer ces marchés.

6. Indemnité et indice personnel micro-crèche

Le personnel de la micro crèche reçoit une indemnité correspondant au 2/3 de leur salaire annuel en juin et en décembre. Dans un souci d'équité avec le personnel communal des autres structures, il est décidé de leur accorder une indemnité supplémentaire qui couvrira le dernier tiers de leur traitement annuel.

7. Rachat du terrain SARREST CM-CIC

Lors de la réunion de conseil municipal du 07/06/2016, les élus ont délibéré pour l'achat, à SAREST CM-CIC, du terrain réservé au projet « Intergénérationnel »
Le montant de la transaction étant supérieur à 75 000€, la commune avait obligation de consulter les Domaines.
Ce document est une pièce exhaustive pour que la Préfecture exerce son contrôle de légalité.
La valeur vénale proposée par les Domaines est de 82€/m2.
Le prix de la transaction est de 262 500€ c'est-à-dire 85.90€/m2.
Le conseil municipal valide à l'unanimité le montant de 262 500€.

Demande de subvention. Plan de soutien régional – plan de financement projet mairie
La commune dépose un dossier de subvention pour le projet de rénovation de la mairie selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	760 000	Subventions DETR	150 000 ?
AMO	9 500	C.G	85 000 ?
Honoraires	59 280	Région	80 000 ?
Divers 3%	22 800	Enveloppe Parlementaire	10 000
Contrôle Technique	5 850	Autofinancement	150 000
SPS	2 205	Emprunts Court Terme	170 000
H.T.	**859 635**	Long Terme	386 562
TVA	**171 927**		
TTC	**1 031 562**	**TTC**	**1 031 562**

8. Reconduction du CDD de Mme Sadosky

Renouvellement du contrat de Mme Sadosky pour effectuer 6h25 par semaine de ménage à la micro-crèche.
Vote à l'unanimité du conseil municipal.

9. Questions diverses

La CAGB demande un état des lieux de la zone industrielle en vue d'une reprise.
Reconduction du contrat d'entretien du parc d'éclairage public avec SOBECA pour 1 an

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2016

Absents excusés: S.Baillard – S.Dromard- D.Vannier – O.Larqué.

1. Délibérations modificatives Budget Commune

Suite à un contrôle de l'URSSAF, la commune doit rembourser 14 434€ de taxe "versement transport" non versés suite à un défaut de configuration dans le logiciel de saisie depuis 2006. Malgré la problématique non imputable à la commune de Chemaudin qui n'est pas la seule dans ce cas, une majoration de 5% sera appliquée pour non-paiement. Un dossier de demande d'annulation sera à préparer. De plus la Commune doit reverser à l'URSSAF un débit de cotisation de 7 644€ sur l'année 2014.
En prévision de la fusion avec Vaux les Prés, il n'y aura pas de lissage.
Pour pouvoir rembourser cette somme, une modification budgétaire est nécessaire.
Monsieur le Maire fait part d'une note de Monsieur le Trésorier indiquant que le comparatif de l'état de la dette, avec les contrats d'emprunt au 31/08/2016, et le solde du compte 1641, au bilan du budget communal, présente une différence de 1 076.85€.
Cette différence provient d'une comptabilisation erronée des premières échéances d'un prêt en devises, contracté auprès de DEXIA en 2001, prêt comptabilisé au c/1641 au lieu du c/1643.
Pour procéder à la régularisation une modification budgétaire est nécessaire :

•**Budget commerce** : suite à des travaux aux cellules commerciales payés au c/2135, Monsieur le Maire propose d'amortir les dépenses d'investissement de ce compte sur 5 ans.
Pour ce faire une modification budgétaire est nécessaire
Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ces modifications budgétaires.

•**Projet Intergénérationnel** : projet social et immobilier
Le programme dit « intergénérationnel » prend forme autant dans sa composante sociale qu'immobilière. Sur ce dernier point Monsieur le maire présente le cahier des charges du programme immobilier retenu par le groupe de travail, qui sera soumis à JV Ingénierie, l'assistant à maitrise d'ouvrage, choisi en juillet dernier :
Construction de 12 logements, adaptés aux personnes âgées autonomes, avec balcon /terrasse de 40 à 45 m2 dont deux logements pouvant accueillir des couples. Garages ou abris voiture à prévoir, ainsi qu'une salle d'activité annexée de 70m2.
Le Chauffage pourrait être une chaudière à granulés de bois ; à étudier.
Le financement passera par un PLS (Prêt locatif social) et permettra une exonération de la taxe foncière sur le bâti pendant 15ans et une TVA à 5.5%. Les futurs locataires devront avoir un revenu maximum annuel de 26 000€ pour une personne seule.
Un budget annexe pour le projet immobilier sera créé, mais le financement de la salle d'activités concernera le budget principal.

Après délibération, et sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal vote à l'unanimité le cahier des charges proposé et la proposition de financement par un PLS.

2. Modification des statuts de la CAGB

La loi NOTRe modifie au 1erjanvier 2017 les compétences des communauté d'agglomération.
Le conseil de communauté de la CAGB s'est prononcé le 30 juin 2016 sur une modification de ses statuts. Cette délibération a été notifiée aux communes et comporte les statuts modifiés et les explications afférentes.
Conformément à la règlementation, le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette modification qui intègre les changements introduits par la loi NOTRe :
En cas d'accord des communes, dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CAGB seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la modification des statuts de la CAGB exposés ci-dessus.

3. Contrat de maintenance SOBECA

L'échéance du contrat de maintenance de notre parc d'éclairage public intervient au 31 juillet 2016. Il est proposé un avenant de prolongation jusqu'au 31/12/2016 dans les même conditions que depuis 2013, dans l'attente de la fusion de la commune de Chemaudin avec Vaux Les Prés.
Taux horaires de main d'œuvre de 2 personnes confondues avec nacelle et camionnette : 135€/H HT
Maintenance curative contractuelle à la demande : 250€ HT (fourniture des ampoules comprise)
Forfait (pose et dépose) des illuminations de Noël : 2 000€ HT
Les nouveaux contrats, à l'issue de la fusion, seront à envisager dès le mois d'octobre par la commission voirie.

Après délibération, et sur proposition, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation.

4. Rétrocession partielle terrain EPF

Dans l'objectif d'acquérir l'ensemble des terrains du lieu-dit « Rougemont », la commune demande une rétrocession partielle des terrains « Petitjean » et « Grandperrin » à l'Etablissement Public Foncier pour 44 230 €. A ce prix d'acquisition il faut ajouter les frais de portage, au prorata de l'année écoulée et les frais de notaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette rétrocession partielle et autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés.

5. Avenant TP MOUROT

A la suite de la visite de réception des travaux effectués à la Malplanche, certains oublis ont pu être constatés :
- Place handicapée et panneaux manquants.
- Enrobé.
- Portillon à ajouter.
- Panneaux « 70 » à la charge de la commune.

Le montant de ces travaux complémentaires s'élève à 3 965€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

6. Achat candélabres rue des Chauvières

Suite à la délégation de maitrise d'œuvre au SYDED pour l'acquisition et la pose des candélabres et un appel d'offre déclaré infructueux,
François Dodane, 1er adjoint, fait part au conseil, d'une difficulté suite à la délégation de la maitrise d'œuvre au SYDED pour la rue des Chauvières.
Suite à l'appel d'offre, les candidatures ne sont pas recevables. Il est proposé au conseil que la commune fasse elle-même l'acquisition des candélabres pour un montant d'environ
6 000€ HT.
Un dossier de subventions sera déposé au SYDED à l'issue de la signature du devis.
L'entreprise SOCATER sera chargée de la pose.
Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition des candélabres et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et faire les demandes de subventions afférentes.

7. Demande aide Primo-accédant

Pour rappel, selon la convention tripartite, l'aide accordée aux primo accédants est partagée entre la CAGB, la commune et le constructeur.
3 nouvelles demandes pour le lotissement du « petit Champsol » ont été déposées à la mairie.
Mme MOCKERS Florence, Mr CHAPEYRON Joseph et Mme BRUNETEAU Pauline,

Ces dossiers répondant à toutes les conditions nécessaires (caractéristiques du projet, financement de l'opération, consultation de l'ADIL), le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'éligibilité des demandeurs pour une participation de la commune de 1 000€ chacun.

Le dossier de demande d'aide à l'accession, déposé par Mme EL MESLOUHI Meryam, répondant à toutes les conditions nécessaires, le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'éligibilité du demandeur pour une participation de la commune de1200€.
Le paiement se fera à l'achèvement des travaux, et sera intégré au budget 2017.
Dans le cadre de la fusion une nouvelle position quant à l'octroi de ses aides, pourrait être prise pour 2017

SYDED : taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)
Jusqu'en 2014, une taxe de 4% sur les factures d'électricité était perçue par la municipalité de Chemaudin (montant 2014 : 17 500€).
En 2015, suite à la loi NOME (Nouvelle Organisation des Marchés d'Electricité), cette taxe était alors perçue par le SYDED. Seules les communes de + 2 000 habitants continuaient à percevoir cette taxe !!
Le conseil syndical du SYDED a décidé d'appliquer dorénavant un taux de 6% à la taxe sur la consommation finale d'Electricité, à compter du 1er janvier 2017 et de reverser une fraction de 35% aux communes de – 2 000hab.
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter ces nouvelles conditions favorables, à compter du 1er janvier 2017.

8. Convention SPA

La SPA de Besançon propose le renouvellement de sa convention afin de mettre en œuvre les moyens dont elle dispose, au refuge de Chalezeule, pour les chiens en état de divagation sur la commune, le service fourrière hébergement, la recherche du propriétaire, les soins vétérinaires, à l'exclusion de la capture et du transport assuré par les employés communaux,
Pour ces services la commune devra verser 0,35€ par habitant soit 522,20€ (1492 x 0,35) pour l'année 2016.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité que Monsieur le Maire signe le renouvellement de cette convention avec la SPA pour 1 an.

9. FSL : fonds de solidarité pour le logement

Monsieur le Maire rappelle que le Fond de Solidarité pour le Logement intervient pour aider toutes personnes ou familles éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir et y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.
Ce fond est alimenté par les contributions des communes ou de leurs groupements, de la Caisse d'allocations Familiales du Doubs, de la Mutualité Sociale Agricole, du gestionnaire du 1%, des bailleurs sociaux, d'associations et du Département.
Eu égard au contexte de difficultés économiques et sociales actuel, Monsieur le Maire propose une participation de 0,61€ par habitant.
Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de la contribution financière au titre du FSL soit 0,61 x 1492 =910.12€.

10. ONF : devis travaux en forêt et travaux d'exploitation

Pour faire suite à la réunion de la commission bois, l'ONF a été choisi en l'absence de concurrence et propose des tarifs identiques à ceux de 2016 :
- L'exploitation sur coupe est pré estimée pour 2017 à 12 301€ HT, à ajuster en fonction des besoins de la carrière.
- Investissements : Le montant prévisionnel des travaux est de 9 412€ HT
Vente de lots de bois pour 665€
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les devis et procéder à l'encaissement de 665€ de vente de lots de bois.

11. Contrat ATSEM : augmentation du nombre d'heure

Suite aux nouveaux horaires scolaires, l'ATSEM effectue régulièrement des heures supplémentaires aussi, Monsieur le Maire propose d'augmenter les heures hebdomadaires de Mme Stéphanie IOTTI de 2 h, soit de 21,5h à 23,5h à compter du 1er septembre 2016.
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de Mme IOTTI

12. Acquisition de nouveaux manuels scolaires

Suite au nouveau programme, scolaire, l'école doit se doter de nouveaux manuels scolaires. Monsieur le maire propose de prendre en charge leur achat, à hauteur de 2500€ pour l'année 2016-2017.
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'achat de nouveaux manuels scolaires.

13. Tarifs des activités du centre socio-culturel 2016-2017

En concordance avec le CCAS, le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs proposés pour les activités 2016-2017, à savoir :

Activités	TARIFS 2016-2017	Effectifs
Pilates	115 €/an	
Gym Seniors	88 €/an	
Marche nordique	125 €/an	
Baby gym (3 à 5 ans)	83 €/an	
Capoeira	110 €/an	sous condition de 15 personnes
Hip Hop	125 €/an	calculer le coût pour nouvel intervenant
Dessin /peinture	190 €/an	s'organiser pour le rangement 13 personnes minimum voir 11 personnes au début si ateliers supplémentaires
Gym câline (1 à 3 ans)*	65 €/an 3,25 € / séance	
Berceau musical*	24 €/an 4€ /séance	
* *SANS micro crèche*		

pour les activités 2016-2017, à savoir :

COMPTE RENDU DU 18 OCTOBRE 2016

Absents excusés : Philippe FAGOT, Sandrine PERROT, Léa LAROSA, Séverine ONILLON

1. Choix du Maître d'œuvre Projet Intergénérationnel

La Commission d'Appel d'Offres (CAO), assistée de Mr VENDEL (JV Ingénierie) assistant à maîtrise d'œuvre, a examiné les 13 candidatures reçues.(groupement d'entreprises)
Tous les groupements possédaient des capacités économiques et financières suffisantes au regard du projet. La CAO avait pour objectif la sélection de 3 groupements.
Au regard de l'ensemble des candidatures et des critères de sélection, la Commission propose au conseil Municipal de retenir les groupements de maîtrise d'œuvre dont les mandataires sont :

LA FABRIKE
ARCHI+TECH
GARCIA.

Ces candidats devront fournir une esquisse de projet, primée à hauteur de 4000€, permettant ensuite à la CAO de sélectionner un lauréat. Pour le lauréat, cette prime fera partie de sa rémunération.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces candidatures, la rémunération prévue et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation auprès des 3 candidats cités ci-dessus.

2. Vidéoprotection

Notre système de vidéo-surveillance ne donne pas satisfaction ni sur le plan de la qualité des images, en particulier nocturnes, ni sur la fiabilité (pannes fréquentes du serveur et des caméras) ni sur la simplicité d'usage du logiciel de gestion.
La volonté de la commune est, par ailleurs, d'étendre cette protection, en particulier sur la Place de la Mare.
Les contacts pris avec de nouveaux professionnels font apparaitre la nécessité d'un audit du système existant en préalable à toute intervention.
Le bureau d'étude VIDEO CONCEPT a présenté un devis de 10 300€ pour l'audit, l'établissement d'un cahier des charges et pour la maitrise d'œuvre, devis que le conseil juge trop onéreux.
Les autres sociétés sollicitées, spécialisées dans la pose de ce matériel, proposent aussi en préalable le recours à une expertise professionnelle indépendante.
Le Conseil Municipal demande :
la renégociation du devis
la consultation d'autres cabinets d'ingénierie
la consultation de sociétés ayant un service d'audit intégré.
toutes solutions permettant de réduire les coûts tout en permettant d'aboutir à une installation efficiente.

3. Renégociation des taux d'emprunt

Monsieur le Maire a demandé une renégociation des taux à la Banque Populaire concernant les emprunts des budgets Commune et Commerces.
Au vu des taux proposés par la banque, cela entraîne une économie de 9 170€ par an au budget Commune et

4 458€ par an au budget Commerces sans modifier la durée résiduelle d'amortissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les taux proposés et autorise Monsieur le Maire à signer les nouveaux contrats.

4. Assiette des coupes de l'exercice 2017, dévolution et destination des coupes de l'exercice 2016

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2017, l'état d'assiette des coupes des parcelles 12j, 13p, 14af, 4r, 13r, 22 et 23. Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre aux adjudications générales les coupes et les produits des coupes des parcelles 8, 10, 29, 30, 31, 13p, 14af, 4r, 13r, 22 et 23 en bloc façonné.

Le Conseil Municipal destine le produit des coupes des parcelles 8, 10, 29, 30, 31,12j, 13p, 14af, 4r, 13r, 22 et 23 à l'affouage.

Les inscriptions à l'affouage auront lieu du 20 octobre au 18 novembre 2016.

5. Admission en non-valeur au Budget Assainissement (délibération)

Dans le cadre de l'apurement des sommes irrécouvrables par le Trésor Public, le Maire propose l'admission en non-valeur pour des créances anciennes et irrécouvrables de redevances d'assainissement de divers débiteurs dont les sommes dues sont trop faibles pour la mise en œuvre de poursuites légales ou après plusieurs poursuites infructueuses pour un montant total de 542,46€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en non-valeur de ces factures et la délibération modificative.

6. RODP 2016 ORANGE (délibération)

L'occupation du domaine public routier fait l'objet d'une redevance annuelle par ORANGE au profit de la commune.
Cette redevance est calculée en fonction du type d'implantation : le nombre de kms des artères aériennes (3,236kms), des artères souterraines (18,823 kms) et des emprises au sol (0,5m²), et les redevances sont révisées au 1er janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP01).
La redevance 2016 s'élève à 910,69€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le calcul de cette redevance.

7. Indice personnel micro-crèche (délibération)

Le personnel de la micro-crèche perçoit une indemnité différentielle tous les mois. Pour être en adéquation avec le SMIC, il est proposé de régulariser cette situation en augmentant leur indice brut à 340 soit un indice majoré de 321.
Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le changement d'indice pour le personnel de la micro-crèche.

8. Courrier EMICA

Mr Eric GERMAIN, Président de l'EMICA, a envoyé un courrier dans lequel il évoque son inquiétude quant à la situation financière de l'école de musique.
Il demande des solutions pour pérenniser l'existence de ces écoles.
Il semble s'agir d'un problème récurrent au niveau du budget et les conseillers s'interrogent une fois de plus de devoir palier à ce déficit structurant.
Le Conseil Municipal souhaiterait le bilan comptable de l'EMICA. Pourquoi pas une compétence CAGB ?

9. Courrier de l'USEP

Monsieur Hervé GRANDPERRIN, Président de l'USEP, a envoyé un courrier dans lequel il évoque une aide de quelque nature qu'elle soit.
Le Conseil Municipal souhaiterait des précisions de la part du Directeur de l'Ecole sur la participation de l'école à l'USEP et demande des informations sur la destination de la subvention communale allouée aux « Amis de l'école » égale à 2 788€.

Porté à connaissance du projet Mairie
Monsieur le Maire présente le plan du projet Mairie. Il semble que toutes les modifications n'aient pas été apportées. Une nouvelle approche sera discutée.

Porté à connaissance instruction PC MOYSE au Petit Champsol
Monsieur le Maire présente les plans des constructions du projet Les Sonatines au Petit Champsol.

10. Questions diverses

Suite à la fusion avec Vaux-les-Prés, les effectifs scolaires seront en nette augmentation à la rentrée 2017-2018 ce qui engendrera peut-être l'ouverture d'une 9ème classe.
Le déménagement de l'école Jules Ferry ayant été acté en conseil municipal avant le projet de fusion, la structure actuelle permet d'ouvrir une 8ème classe mais pas la 9ème.
Pour anticiper la situation, Monsieur le Maire propose une étude de faisabilité permettant de résoudre non seulement le problème d'une salle, mais aussi celui d'une cour non adaptée et d'une entrée unique pour les 9 classes, sujets régulièrement présentés en conseil d'école.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander cette étude de faisabilité à ARCHI+TECH.

Monsieur le Maire rappelle la commémoration du 11 novembre. Les enfants de l'école participeront à cette cérémonie.

CENTRE
SOCIO CULTUREL

CHEMAUDIN

Centre socioculturel - Mairie de CHEMAUDIN
1 Grande Rue
25320 CHEMAUDIN
Tél : 03 81 58 66 81
Mail : centresocioculturel@chemaudin.fr

FETE DE PRINTEMPS du samedi avril 2016

Cette journée organisée par le Centre Socioculturel en collaboration avec le centre de loisirs et le Mouv'Ados des Francas était ouverte aux habitants du village passionnés par la fabrication d'objets divers qu'ils réalisent pendant leurs loisirs.

13 exposants se sont retrouvés pour exposer leuts talents, montrer leur savoir faire et accueillir les visiteurs. Les enfants étaient occupés dans les différents ateliers proposés tels le modelage, la création autour de la photo, le maquillage et les arts du cirque.

Le Mouv'Ados s'activait autour de la fabrication de crêpes, hot Dog et il proposait, boisson et café tout au long de la journée. La bibliothèque accueillait dès le matin, les visiteurs pour une exposition sur les insectes, suivie d'une dégustation. Nous adressons nos remerciements aux exposants, aux différentes structures qui ont proposé des animations.

L'APRES-MIDI DU JEU

du samedi 05 mars 2016

Le samedi 05 mars, le Centre Socioculturel en collaboration avec le Mouv'ados, le Centre de loisirs Francas, la Ludothèque la Toupie, Culture Jeux a proposé un après-midi du jeu dans la salle du périscolaire de l'école Denise Arnoux. Petits et grands jouaient dans les différents espaces : jeux libres, jeux de société, parcours de motricité…. . Une place a été accordée aux jeux créés par les élèves de l'Ecole Denise Arnoux pendant les temps d'activités périscolaires. De leur côté, les ados offraient crêpes et boissons.

LA MATINEE DES ASSOCIATIONS

Le samedi 10 septembre, les associations Foot, judo, Tennis, Gym, Ping pong, Acti-seniors…et le Centre Socioculturel tenaient des permanences dans la cour de l'école Denise Arnoux afin de présenter les responsables des clubs. De nombreuses familles sont venues inscrire leurs enfants aux activités et partager un moment de convivialité. Café, jus de fruits, pâtisseries étaient offerts.

MARCHE NORDIQUE

De par sa facilité et sa dimension « Sport santé », la marche nordique s'adresse à tout le monde quels que soient l'âge ou la condition physique de chacun. La marche nordique saura satisfaire tous les pratiquants, des adolescents aux retraités ce qui en fait une discipline très conviviale et familiale.

Renseignements et inscriptions au Centre Socioculturel tél : 03.81.58.66.81

Les activités pour les enfants à la salle malplanche

VENEZ DECOUVRIR LA BABY GYM

Mercredi 09 -16 - 23 novembre à 16 heures

Edith intervenante de l'atelier Baby Gym invite les parents à venir découvrir cette activité avec leurs enfants. Ils restent des places pour les enfants de 3 à 5 ans, si vous êtes intéressés contacter le Centre Socioculturel au 03.81.58.66.81

CAPOEIRA pour les enfants de 6 à 12 ans

Art brésilien qui mélange lutte, danse, musique et acrobaties.

Contramestre COXINHA - Le mercredi à 14 septembre 2016

Danse HIP HOP pour les enfants de 6 à 14 ans

Encadrée par un intervenant de l'association Danstheamus, le vendredi à 18 heures

Renseignement et inscription au Centre Socioculturel tél 03.81.58.66.81

La Microcrèche les Calinous

accueille les enfants jusqu'à 3 ans

Ils restent des places pour accueillirent des enfants le mercredi.

Renseignements au 03.81.58.66.81, le mardi de 16h30 à 18 h, le vendredi de 9h à 12h et 14h – 18h

Atelier BRODERIE de NOEL

Animé par Danièle qui proposera la *confection d'un cœur aux points de croix*, décor de Noël.

3 séances sont prévues les mardis 22 – 29/11 et 06/12/2016

à la salle communale de 14 heures à 16 heures

Fournitures à prévoir : Toile aïda 5.5, un cercle de broderie, aiguille à broder, fil mouliné, rouge, vert, une paire de ciseaux, un crayon de papier.

Inscription aux horaires de permanences du Centre Socioculturel tél 03.81.58.66.81

CLUB ACTI-SENIORS

Le club a repris ses activités et espère pouvoir en mettre en place des nouvelles. Les séances ont lieu le premier et troisième jeudi de chaque mois à 14 heures, salle communale à Chemaudin.

Vous êtes invités à venir nous y rejoindre avec votre bonne humeur et des idées nouvelles.

Recette du Pain d'épices confectionné par des membres du club pour la marche gourmande.

Mélanger 250g de farine, 100g de sucre en poudre, 1 sachet de levure chimique, 1 sachet de sucre vanillé, une cuillère d'anis vert, ou de ricard, une cuillère à café de muscade râpée, une cuillère à café de cannelle, une cuillère à café de gingembre, une cuillère à café de 4 épices.

Verser 250g de miel chaud sur ce mélange tout en remuant doucement. Ajouter 2 œufs, 10cl de lait tiède. Travailler la pâte (batteur ou robot). Ajouter éventuellement une cuillère à café de bicarbonate de sodium au dernier moment. Cuisson à 160° environ 1 heure dans un moule graissé.

BON APPÉTIT !

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS !

Mercredi 21 sept.	Mercredi 28 sept.	Mercredi 5 oct.
Tournoi Molky (8 places) Horaires : 14h - 18h Horaires et les lieux de ramassages : Infos dispo auprès du responsable Tarif normal : 4 € Tarif avec ATL : 2 € Tarif Guid'Ados : 3.5 € Tarif Guid'Ados avec ATL : 1.50 €	Bowling (12 places) Horaires : 14h - 18h Horaires et les lieux de ramassages : Infos dispo auprès du responsable Tarif normal : 8 € Tarif avec ATL : 6 € Tarif Guid'Ados : 7.5 € Tarif Guid'Ados avec ATL : 5.5 €	Tournoi FIFA 17 (8 places) Horaires : 14h00 - 19h00 Horaires et les lieux de ramassages : I dispo auprès du responsable Tarif normal : 4 € Tarif avec ATL : 2 € Tarif Guid'Ados : 3.5 € Tarif Guid'Ados avec ATL : 1.50

Vendredi 14 oct.

Soirée Enfants et Parents - Retro Gaming (16 places)
Venez partager un moment convivial en famille avec la découverte des vieux jeux et autres. Activité et Repas compris dans le tarif.
Horaires : 18h00 - 23h00
Lieu de la soirée : Salle des fête à Pouilley-Français (Pas de transport)
Tarif Normal Ados et Adulte : 6 €
Tarif Ados avec ATL : 3.5 €
Tarif Guid'Ados : 5.5 €
Tarif Guid'Ados avec ATL : 3 €

Mercredi 9 nov.	Mercredi 16 nov.	Mercredi 23 nov.
Ouverture Local de Chemaudin - Jeux Libres (12 places) Babyfoot / Tennis de Table / Jeux vidéo... Horaires : 14h - 18h Pas de transport Gratuit	Cinéma - Les animaux fantastiques (12 places) Horaires : 14h30 - 18h30 Horaires et les lieux de ramassages : Infos dispo auprès du responsable Tarif normal : 5 € Tarif avec ATL : 3 € Tarif Guid'Ados : 4.5 €	Après-midi jeux de sociétés et jeux e bois (8 places) Horaires : 14h - 18h Horaires et les lieux de ramassages : I dispo auprès du responsable Tarif normal : 4 € Tarif avec ATL : 2 € Tarif Guid'Ados : 3.5 €

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
Lundi - Mardi - jeudi - Vendredi: 16h30 – 19h00
Mercredi: 10h00 – 12h00 et 14h00 – 19h00

TARIFS
Abonnement annuel adulte: 5€
Abonnement annuel adulte extérieur: 6,50 €
Titulaire carte jeune: gratuit
Jeunes jusqu'à 16 ans: gratuit

HORAIRES D'OUVERTURE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Carnaval – Pâques – Toussaint (sauf si animation: horaires normaux)

Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi: 13h30 – 19h00
Mercredi: 10h00 – 12h00 et 14h00 – 19h00

A CONSULTER SUR PLACE

- **L'Est Républicain**: Abonnement
- **Vivre le Territoire** magazine du Territoire de Belfort: Juillet – Août 2016

THEME DE L'ANNEE 2016 : LES INSECTES (PETITES BETES)

A LA DECOUVERTE DES INSECTES

Le Jeudi 10 mars 2016 la bibliothèque a accueilli la classes de CE1 – CE2 de Madame Chiboub et la classe de CE2 – CM1 de Madame Godot ainsi que Thomas du Pavillon des Sciences de Montbéliard, animateur de la séance: Présentation d'insectes, dessins, nourriture et même dégustation étaient au menu du jour. Un régal pour les participants!

VENTE DE LIVRES (Désherbage) : TRI RAISONNE

Une bibliothèque municipale se doit de «désherber» ses collections (retrait, élimination ou mise au pilon). La bibliothèque a procédé à un tri minutieux et a proposé aux lecteurs intéressés son désherbage (vente à petits prix: de 0,50 € à 1,00 €. Celle-ci s'est déroulée du 21 mars au 15 avril .Le désherbage a rapporté: **88,50 €**

FETE DE PRINTEMPS 30 AVRIL

Organisé par le Centre socioculturel, la bibliothèque a participé à la fête de printemps sur le thème de l'année: LES INSECTES (Les Petites Bêtes) avec:

- Présentation de l'exposition: Entomologie (Entre Art et Sciences)
- Animation sur «l'Alimentation Insolite» (DEGUSTATION D'INSECTES) présentée par Olivier de 10TORSIONS

Un public restreint mais très intéressé (35 personnes) et relativement jeune a assisté à la petite conférence. Bel échange avec l'animateur.

Les NOUVELLES ACQUISITIONS pour les enfants, adolescents et adultes sont consultables sur le site Chemaudin.fr rubrique «bibliothèque»

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

L'ESPRIT COMTOIS : NOUVEAU MAGAZINE REGIONAL

Dans la continuité de l'ancien magazine Pays Comtois, l'Esprit Comtois, édité par les Editions du Lion, propose diverses rubriques pour faire découvrir la culture, la gastronomie, l'histoire de la région et de son patrimoine.
Après la disparition du regretté Pays Comtois, ce genre de magazine manquait en Franche Comté ! Il y aura toujours quelque chose à raconter, à montrer et à partager à propos de tout ce qui se vit dans la diversité de notre belle Franche-Comté.

MEDIA-DOO

QU'EST-CE QUE C'EST ? Média-Doo permet d'accéder à des ressources multimédia via internet. Envie de voir un film, écouter vos artistes préférés ? Lire un magazine ? Jouer avec vos enfants en ligne ? Apprendre une langue ? Apprendre le code de la route ? : **ACCES 24H/24, 7J/7**

POUR QUI ? Tous les usagers (adultes et enfants) inscrits à la bibliothèque de Chemaudin (partenaire de la Médiathèque du Doubs : (MDD)

COMMENT S'INSCRIRE ? Inscription en ligne sur : WWW.media-doo.mediatheques.fr

SORTIE NATURE LE 21 SEPTEMBRE

La bibliothèque et Régis (éducateur à l'environnement, CPIE de Brussey) propose aux enfants de dénicher des p'tites bêtes afin de les observer. Ils sont partout mais bien cachés !

Le Rendez-Vous est fixé à la bibliothèque à 14h30, le 21 septembre.

CHEMAUDIN

Vous aimez la CHOUCROUTE ?

Le Comité de Jumelage pense à vous,

il organise une soirée

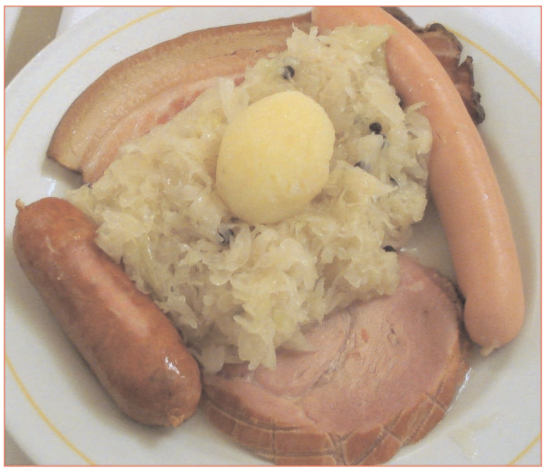

SIRET 753 158 203 00012

Samedi 19 novembre 2016 à 20 h

Salle Communale

Au menu

Apéritif
Choucroute garnie de 4 viandes
Fromage
Dessert
Café

15 €

Contacts : Leperlier C. 03 81 58 52 49
Prêtre G. 03 81 58 49 83 - 06 32 22 63 85

Mentions légales

Direction de la publication : Mairie de Chemaudin
Responsable de la rédaction : Charles HARDY
Mise en page : Samuel DROMARD

Impression : Imprimerie Dodane
Rue de Blanchot, 25770 Serre-les-Sapins
Création graphique et maquette :
Thibaut Gay / Bleu de Mars / RCS Besançon

CHEMAUDIN